



ASSOCIATION AFRICAINE DES
HAUTES JURIDICTIONS
FRANCOPHONES

SIEGE : COTONOU

Les membres :

N° 085-2024/P/AA-HJF/SG

Juridictions Nationales

- Bénin
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
 - Haute Cour de Justice
 - Cour des comptes
- Burkina Faso
 - Cour de cassation
 - Conseil d'Etat
 - Conseil constitutionnel
 - Cour des comptes
- Cameroun
 - Conseil constitutionnel
- Centrafrique
 - Cour constitutionnelle
 - Cour de cassation
- Côte d'Ivoire
 - Cour de cassation
 - Conseil constitutionnel
 - Conseil d'Etat
- Gabon
 - Cour de cassation
- Guinée
 - Cour suprême
- Guinée Bissau
 - Tribunal suprême de Justice
- Haïti
 - Cour de cassation
- Madagascar
 - Cour suprême
- Mali
 - Cour suprême
- Niger
 - Cour de cassation
 - Cour des comptes
 - Cour constitutionnelle
 - Conseil d'Etat
- R. D. Congo
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
- Rep. du Congo
 - Cour suprême
- Rep. Islamique de Mauritanie
 - Cour suprême
- Sénégal
 - Cour suprême
 - Cour des comptes
 - Conseil constitutionnel
- Tchad
 - Cour suprême
- Togo
 - Cour suprême
 - Cour constitutionnelle
 - Cour des comptes
- Juridictions communautaires
 - Cour de Justice de l'UEMOA
 - Cour des Comptes de l'UEMOA
 - Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA
 - Cour de Justice de la CEDEAO
 - Cour de Justice Communautaire de la CEMAC
- Observateurs :
 - Organisation Internationale de la Francophonie

**LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU BENIN,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES JURIDICTIONS
FRANCOPHONES (AA-HJF)**

/-))

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS
DES JURIDICTIONS MEMBRES DE L'AA-HJF**

Objet : Annonce de décès.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Mamadou KONE, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, ancien Président du Conseil constitutionnel et ancien Président de la Cour suprême de Côte d'Ivoire.

Il aura été l'un des bâtisseurs de notre creuset commun de coopération sud-sud, l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

Je viens d'adresser, au nom de tous les chefs des Juridictions membres de notre Association et en mon nom propre, un message de condoléances aux membres du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et à toute la magistrature ivoirienne.

Je sais pouvoir compter sur chaque Juridiction pour manifester la compassion qu'il sied à l'endroit du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et de la famille éplorée.

Je vous prie d'agréer, **mesdames et messieurs les Présidents**, l'expression de ma considération distinguée.


Victor Dassi ADOSSOU